



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B245

OBJET : Politique de la ville - Prévention de la délinquance - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2012

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danièle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(s) :

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

DGA Interventions Economiques de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation
Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale
Service Politique de la Ville

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Dahbia BENNOUR

Thématique : Politique de la Ville

Objet : Prévention de la délinquance - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2012

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, il vous est proposé d'attribuer des subventions à 23 associations au titre de l'année 2012, pour un montant total de 251.381 €.

Par délibération n°2005-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 relative à la « *détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire* », le Conseil communautaire a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes (axe 1)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de «points d'information et d'accueil des victimes» en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

Dans le domaine de la médiation (axe 2)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

Dans le domaine de la prévention des conduites à risques (axe 3)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

Dans le domaine de l'information et de la communication (axe4)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

Ainsi, concernant la compétence de la prévention de la délinquance, le montant total des **33 actions** pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **251.381 €**.

Le projet des associations est détaillé dans les fiches annexées à ce rapport.

Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2012 faisant l'objet du présent rapport

N° GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITEE	SUBV° PROPOSEE PAR LA COMMISSION	CONV oui/non°
AXE 1 : ACCES AU DROIT ET AIDE AUX VICTIMES							
GIP	CDAD 13	Consultation juridique gratuites pour les communes d'Aix en Provence, Pennes Mirabeau, Bouc Bel Air, Simiane Collongue et Vitrolles	17.035	82.625	21.909	18.000	NON
342	IFAC PEYNIER	Pôle social d'information, de médiation, de prévention et d'aide aux victimes	24.000	21.141	4.000	4.000	NON
428	LE CRI DE L'ENFANT	Développement et fonctionnement de l'unité d'accueil médico-judiciaire au centre hospitalier d'Aix	5.000	40.169	10.000	10.000	NON
673	CIDFF VAUCLUSE	accès aux droits, à l'emploi et accompagnement des publics fragilisés	1.610	5.840	1.600	1.600	NON
663	STOP VIOLENCES FEMMES	Permanences d'accueil des victimes de violences conjugales sur Bouc-Bel-Air	7.800	89.516	1.700	1.700	NON
664		Formation/sensibilisation au repérage des violences conjugales à destination des professionnels sur Aix			3.000	3.000	NON
665		Suivi des victimes de violences conjugales			2.300	2.300	NON
666		Permanence d'accueil à Pertuis des femmes victimes de violences conjugales			3.700	3.700	NON
956	AMAV	Aide aux victimes d'infractions pénales	3.360	10.860	3.360	3.360	NON
GIP	CDAD 84	Permanences juridiques gratuites sur Pertuis	1.000	1.000	1.000	1.000	NON

1029	SOS FEMMES	Mobilisation contre les violences conjugales	5.000	13.000	8.600	5.000	NON
1050	ADEJ	accès droit au quotidien Simiane, Bouc Bel Air et Cabriès	9.650	9.500	8.000	9.700	NON
1051	ADEJ	accès droit au quotidien Vitrolles		6.500	2.500		NON
1159	AVES	Point d'appui pour l'accès au droit des étrangers	8.000	24.190	12.310	12.310	NON
961	APERS	aide et accompagnement des victimes d'infractions pénales à Aix, Vitrolles, Les Pennes Mirabeau	46.500	67.500	37.500	60.000	OUI
960		postes d'intervenants sociaux dans les commissariats d'Aix et Vitrolles		75.000	22.500		
1249	HABITAT ET DEVELOPPEMENT	Intervenant accès au droit	0	803.060	10.000	10.000	NON
AXE 2 : MEDIATION							
469	RESONANCES	Médiation familiale sur le val de Durance, pour les communes de Joucques, Meyrargues, Peyrolles et Saint Paul Lez Durance	24.000	131.315	24.000 (3.500+3.500 +3.500+3.500 +10.000)	24.000	OUI
404	CENTRE ASSOCIATIF FAMILLES EN CRISE	Maintien des permanences de médiation familiale sur 3 communes	10.321	49.991	10.300	10.300	NON
639	ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS	Action parentalité scolarité	6.000	12.292	2.000	8.000	NON
640		Actions à l'écoute des familles		7.030	6.000		NON
980		Actions à l'écoute des familles		74.905	3.800		NON
637	FAMILLES ET MEDIATION	Prévention et gestion des conflits	8.000	12.002	5.500	5.500	NON
1100	ADELIES	Prévention, orientation, médiation sur Vitrolles	20.369	110.340	27.705	27.705	OUI
AXE 3 : PREVENTION DES CONDUITES A RISQUE							

344	SOS AMITIE PAYS D'AIX	Fonctionnement général	0	17.687	2.000	2.000	NON	
425	LA GRANDE BASTIDE	Actions citoyennes bénévoles	8.000	625.779	9.000	8.000	NON	
426		Point insertion jeune, écoute et accompagnement			4.000		NON	
675	ADDAP 13	atelier de redynamisation et d'estime de soi	15.000	11.111	6.900	6.900	NON	
676		atelier mécanique et prévention			3.859	1.500	1.500	NON
677		chantier jeunes éducatifs			4.316	806	806	NON
966	VIE LIBRE	Prévention de l'alcoolisme et autres addictions	0	6.386,66	4.000	3.000	NON	
1079	MAISON POUR L'EGALITE	Prévention des ruptures scolaires	2.000	24.885	6.000	2.000	NON	
AXE 4 : INFORMATION ET COMMUNICATION								
925	IFAC PACA	diagnostic jeunesse : prévention de la délinquance du bassin Val de Durance	0	6.850	6.000	6.000	NON	
TOTAL					273.490	251.381		

Vu l'exposé des motifs,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de versement des subventions ;

Vu la délibération n° 2005-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 déclarant d'intérêt communautaire les dispositifs de prévention de la délinquance,

Vu la délibération n°2006-A201 du Conseil Communautaire du 22 juin 2006 précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence « Prévention de la Délinquance » et définissant les critères de l'intervention communautaire ;

Vu la délibération N° 2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil Communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 €;

Vu l'avis de la Commission de l'Habitat et de la Politique de la Ville du 14 juin 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de subventions aux opérateurs susmentionnés pour un montant total de **251.381 € au titre de l'année 2012**;
- **APPROUVER** les termes des conventions annexées au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions ci-annexées ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la **ligne budgétaire 520-6574** subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **DIRE** que les subventions supérieures à 10.000 € feront l'objet de deux versements :
 - Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;
 - Sur demande expresse de l'association, le solde sera quantifié et versé au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée ;

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

N° G.U : 2012-GIP	Axe N° 01	Fiche N°01
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES L'ACCES AU DROIT DES ROUCHES-DU-RHONE (CDAD 13) Consultations juridiques gratuites		

Président	François PION
Siège	Marseille
Objet statutaire	➤ Accès au droit
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Sur AIX EN PROVENCE:</u> les consultations généralistes d'avocats ont reçues 985 personnes à l'occasion de 124 permanences. Les consultations de notaires: 35 personnes pour 9 permanences. Les consultations spécialisées pour les enfants: 97 enfants pour 33 permanences. L'antenne de prévention des expulsions locatives, 101 ménages pour 21 permanences. Les consultations en droit du travail, 15 personnes pour 4 permanences. Personnes âgées isolées, 24 personnes pour 3 séances. Le Point d'accès au droit de Luynes, 448 détenus reçus au cours de l'année 2011. ➤ <u>Sur VITROLLES:</u> 312 personnes reçues à l'occasion de 37 permanences d'avocat. Les consultations de notaires: 39 personnes pour 5 permanences. Les consultations d'huissiers: 70 personnes pour 12 permanences. Les consultations spécialisées pour le droit de la famille et des enfants: 64 personnes pour 8 permanences. Les consultations en droit du travail, 17 personnes pour 2 permanences. ➤ <u>Sur BOUC BEL AIR:</u> les consultations généralistes d'avocats ont reçues 21 personnes à l'occasion de 9 permanences. Les consultations de notaires: 77 personnes pour 10 permanences. Les consultations spécialisées pour le droit de la famille et des enfants: 22 personnes pour 9 permanences. Les consultations en droit du travail, 4 personnes pour 2 permanences. ➤ <u>Sur LES PENNES MIRABEAU:</u> les consultations généralistes d'avocats ont reçues 41 personnes à l'occasion de 7 permanences. ➤ <u>Sur SIMIANE COLLONGUE:</u> les consultations généralistes d'avocats ont reçues 17 personnes à l'occasion de 8 permanences.
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il s'agit pour la structure de favoriser l'accès au droit des populations les plus fragiles en organisant des consultations d'avocat, de notaire, des consultations en droit de l'enfant et de prévention des expulsions locatives, à Aix, Vitrolles, Bouc-Bel-Air, Simiane-Collongue et aux Pennes-Mirabeau. ➤ Ces consultations sont ouvertes à tous les publics et visent les objectifs de fréquentation suivant : Aix : 1000 bénéficiaires, Vitrolles : 390 bénéficiaires, Bouc-Bel-Air : 100 bénéficiaires, Simiane-Collongue : 30 bénéficiaires et aux Pennes-Mirabeau : 50 bénéficiaires.
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	82.625 €
% subvention / budget	25.67 %
Montant demandé	21.209 €
Subvention N-1	17.035 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 18.000 €

DESCRIPTION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de numérotation
 Exemple à compléter pour culture manifestation organisée dans l'annex
 de détail des montants demandés au CADA (voir site internet www.cada.fr) ou au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence, Baux de Provence, Baux d'Arles, Vitrolles, ...
Contenus et objectifs de l'action	Consultations juridiques gratuites
Public(s) ciblé(s)	Tous
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	800
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter pour le budget prévisionnel de l'association
 DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	21743	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Ministère de la Justice (D. Préfecture)	2611
		Région (s)	10707
		Département (s)	3504
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Commune de Puy-Saint-André	21909
Honoraires	60882	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		Professionnels du Droit	20291
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	82625	TOTAL PRODUITS :	82625

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Observations

N° G.U : 2012-00342	Axe N° 01	Fiche N°02
Activités Socioculturelles Peynier - Information Formation Accueil Conseil Provence (IFAC PEYNIER) Pôle social d'information, de médiation, de prévention et d'aide aux victimes.		

Président	Thierry MARIANI
Siège	Marseille
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion du Centre d'animations de Peynier : actions socio-éducatives, sportives et culturelles à destination des enfants de la commune âgées de 3 à plus de 17 ans (accueil de loisirs, activités périscolaires de loisirs, sportives et culturelles, séjours, espace jeunes, dispositif d'aide aux devoirs et gestion d'un pôle social jeunesse à destination des 11 – 25 ans.
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ce pôle social est axé sur l'Aide aux victimes, la Médiation, la Prévention des conduites à risques, l'information/communication/orientation à destination du public 11-25 ans de Peynier ➤ Nombre de personnes accueillies sur le territoire : ➤ En 2010 = 11 ➤ 18 jeunes différents reçus et traités ➤ Organisation de « café parents » à Peynier ➤ Participation à différentes manifestations partenariales thématiques
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer l'accès à l'information pour les familles par la création d'un point d'information famille au sein du pôle social et organisation des rencontres parents enfants en collectifs et continus. ➤ Améliorer le libre accès par la mise en place d'une bibliothèque ressources. ➤ Améliorer la recherche d'emploi et de formation des jeunes par 2 forums sur les jobs d'été et sur l'emploi et la formation. ➤ Multiplication des actions de préventions, intervenants, conférence débat, permanences et conduites à risque.
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	21.141 €
% subvention / budget	18.92 %
Montant demandé	4.000 €
Subvention N-1	24.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

PROVENCE 2012
Commissariat général à l'égalité territoriale
Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction régionale de la culture

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Le 30/1/2012
Lieu(x) de réalisation	15 AV ST ELOI 13740 PEYNIER
Contenu et objectifs de l'action	Pôle social : l'information, de médiation, de prévention et d'aide aux victimes
Public(s) cibler(s)	11-25 ans et familles du Pays d'Azx
Nombre de participants / exposants	environ 10 personnes
Nombre de spectateurs / visiteurs	environ 100 personnes
Durée de l'action	de janvier à décembre 2012
Entrées payantes	oui / non (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui / non (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIVITES CULTURELLES 2012
DEPENSES RECAPITULEES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Actuels	160	Vente	
Prévisions de services	230	Autres produits	16 000
Mutualités et coproductions	780	Contributions	
Subventions extérieures			
Locations		Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	
Abonnements	50	Région (à)	
		Département (à)	800
		Commune (à)	
Autres Services extérieurs		Commune de Pays d'Azx Peysqueville	4 000
Restoratives		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	500	Fonds Européens	
Déplacements, missions	8 100	Région Azx (ex CROAZA)	
Pris postaux et télécommunication	930	Autres recettes attendues (à détailler)	
Personnel non à disposition	13 000		
Charges de personnel			
Salaires bruts	2 100		
Charges sociales	1 200		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux (Frais de siège)	275		
Dotations aux amortissements	567	Frais sur amortissements	143
TOTAL CHARGES :	21 143	TOTAL PRODUITS :	21 143

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Aléatoires	
Nice à disposition (bénévoles & professionnels)		Prévisions en nature	
Personnel bénévole		Pour en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Volontaire

IFAC PROVENCE
Direction des Equipements
 1004 MARSEILLE
 Tel: 04 91 34 47 84
 Fax: 04 91 34 34 86

IFAC PEYNIER

LE CRI DE L'ENFANT en Pays d'Aix
Aménagement, aide au fonctionnement de l'unité d'accueil médico-judiciaire du CH du Pays d'Aix

Président	Anne-Marie MARIANI
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	➤ Accueil, accompagnement, écoute, orientation sans hébergement de mineurs victimes de maltraitance et de leur famille.
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 71 mineurs reçus en 2010 (moyenne d'âge 10 ans) ➤ 57 accompagnement par la psychologue ➤ 31 relais extra hospitalier (réorientation) pour les enfants et/ou les familles.
Objet de la demande de subvention 2012	Aide au fonctionnement de l'unité d'accueil médico-judiciaire du CH du Pays d'Aix. Amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des victimes et de leur famille. Création du poste de psychologue coordinatrice pour accueillir les victimes et leur famille et faire le lien avec tous les professionnels (parquet, police, gendarmerie, services sociaux, ville...)
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	40.169 €
% subvention / budget	24.89 %
Montant demandé	10.000 €
Subvention N-1	5.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DEPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	1 083	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	400	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
<i>Autres fournitures</i>	2 000	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s) <i>Cauchois Jura</i>	21 432
61 - Services extérieurs		Département (s)	
Sous-traitance générale		
Locations mobilières et immobilières		Commune (s) <i>Maria</i>	8269
<i>loyer, charges locative en du local</i>	2 802	
Entretien et réparation		Communauté du Pays d'Alx	10 000
	598	<i>(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)</i>	
Assurances	300	Organismes sociaux (à détailler)	
Documentation	1 700	
Divers		Fonds Européens	
<i>Formation</i>	2 700	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
62 - Autres Services extérieurs		Autres (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		
Publicité, publications		75 - Autres produits de gestion courante	
Déplacements, missions et réceptions	2 300	Cotisations	
Frais postaux et de télécommunication	3 800	Autres (à détailler) <i>pro</i>	468
Services bancaires	100	76 - Produits financiers	
Divers		77 - Produits exceptionnels	
63 - Impôts et taxes		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts <i>Poste Psychologue CH Bz</i>	22 500		
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	40 169	TOTAL RECETTES :	40 169

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Amboise* le/...../.....

Signature du Président

Cachet de l'Association

Mariotti

LE CRI DE L'ENFANT

**Centre d'Information sur les Droits de la Femme et des Familles (CIDFF) Vaucluse
Permanences juridiques à Pertuis**

Président	Hélène MOREAU
Siège	Avignon
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'accès aux droits , accompagner vers l'emploi, promouvoir l'égalité entre les sexes et lutter contre les violences faites aux femmes, faciliter la parentalité.
Principales réalisations 2010	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'association a poursuivi son action pour permettre l'accès aux droits, favoriser l'autonomie sociale ➤ 59 personnes reçues (dont 71% de femmes) au cours des permanences 2011 en nette augmentation sur les 3 dernières années (14 en 2009, 43 en 2010)
Objet de la demande de subvention 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer la communication en direction des relais et du public de la CPA pour cibler les personnes en difficulté ➤ Assurer un accueil personnalisé avec une écoute active respectant les souhaits et le rythme des personnes ➤ Fournir une prise en charge juridique globale, personnalisée, comportant droits et devoirs ➤ Réaliser des sessions de sensibilisation et d'informations juridiques en faveur des professionnels et en faveur de groupes de femmes et d'habitants. ➤ 2 permanences mensuelles sont tenues mensuellement dans els locaux du PAD de Pertuis
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	5.840 €
% subvention / budget	27.4 %
Montant demandé	1.600€
Subvention N-1	1.610 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

mise en œuvre prévue	03 janvier 2012
	Les questionnaires d'évaluation remis après chaque entretien permettent de mesurer le degré de satisfaction des personnes reçues et d'adapter, si nécessaire, les méthodes ou les moyens. La juriste peut aussi réaliser des interventions collectives, réaliser des sensibilisations voire des formations pour divers publics (usagers, professionnels, travailleurs sociaux...)
Public(s) ciblé(s)	Femmes et familles, en particulier les familles modestes et les publics fragilisés tels que les familles monoparentales
Nombre de participants	70 environ
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Année civile 2012
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES - RECETTES Ne pas indiquer les montants d'entrée

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	800
Achats	318	Vente	
Prestations de services		Autres produits	100
Matières et fournitures	230	Cotisations	
autres	86	Subventions demandées	5740
		Etat: (à détailler) DDCS DDFE	900
		Région(s): régional PACA Pôle Solidarités Jeunesse	590
Services extérieurs	586	Département (s) Vaucluse Pôle Interventions sociales	600
Locations	329	Commune (s)	
Entretien	138	Communauté du Pays d'Aix	1600
Assurances	74	Organismes sociaux (à détailler)	1600
documentation	55	CUCS ACsé	
		CDAD	
		Autres recettes attendues (à détailler)	450
		CAP et MSA	
Autres services extérieurs	2258		
Honoraires	470		
Publicité, frais postaux	228		
Déplacements, missions	1580		
Charges de personnel	2670		
Salaires bruts	1880		
Charges sociales	780		
Autres charges de personnel	50		
Autres frais généraux			
	5840	TOTAL BRUTS	6840
Montants des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	2100
Mise à disposition (biens & prestations)	500	Prestations en nature	500
Personnel bénévole	2600	Dons en nature	
Montants des contributions volontaires	2600	Montants des contributions volontaires	2600
Total général	8840	Total général	8840

Observations:
La subvention demandée à la CPA de 1600 € représente 23 % du total des produits et 18 % du total général
hors contribution volontaires (montant demandé / total des produits) : 100


 7
 CIDFF 84

STOP VIOLENCES FEMMES
Permanences d'accueil sur la CPA

Président	Annie ROUSSEAU
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	➤ Accueil et écoute des femmes victimes de violences conjugales et familiales
Principales réalisations 2011	➤ Pas d'élément de bilan dans les dossiers
Objet de la demande de subvention 2012	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tenue d'une permanence mensuelle à Pertuis à la maison de la citoyenneté et de l'égalité pour accueillir les femmes victimes de violences conjugales. Actions de sensibilisation des personnels d'accueil. Mobilisation du partenariat social au repérage des violences conjugales dans les familles. 2. Formation/ sensibilisation au repérage des violences conjugales à destination des <ul style="list-style-type: none"> • -professionnels de santé et des bénévoles du CH du Pays d'Aix • -des travailleurs sociaux du Jas de Bouffan et d'Encagnane. 3. Tenue de permanences d'accueil des femmes victimes de violences conjugales et familiales au Pôle Social de Bouc Bel Air 4. Suivi des victimes de violences conjugales dans le cadre de la mise en application du protocole d'éviction de l'auteur et de son placement sous contrôle judiciaire
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	89.516 €
% subvention / budget	11.95 %
Montant demandé	10 700 € (permanences Pertuis 3.700€ + CUCS Formation 3.000€+ permanence Bouc Bel Air 1.700€ + suivi des violences 2.300€)
Subvention N-1	7 800 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
Formulaire à compléter - Page de tableau annexes et collectifs
DEPENSES - RECETTES

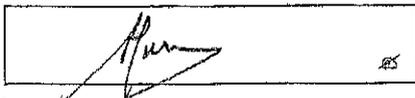
DEFICIT A REPORTER : 4722 **EXCEDENT A REPORTER :**

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	1100
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	938	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	2876	Etat (ACSE)	13000
		FIPD.....	6500
		DRDFE.....	3500
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	162	Région:PROTOCOLE.....	6000
		PERMANENCES JURIDIQUES	6000
		CUCS	3500
		...PRSP.....	3000
61 - Services extérieurs		Département (s)	6500
Sous-traitance générale		
		
Locations mobilières et immobilières	1422	Commune (s) AIX EN PCE	6000
		GARDANNE	1300
Entretien et réparation	596	Communauté du Pays d'Aix	10700
		(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
Assurances	804	Organismes sociaux (à détailler)	8500
Documentation	100CAF.....	
Divers		
		Fonds Européens	
62 - Autres Services extérieurs		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8956	Autres (à détailler)	3200
Publicité, publications	500	
Déplacements, missions et réceptions	2720	75 - Autres produits de gestion courante	
Frais postaux et de télécommunication	3400	Cotisations	540
Services bancaires	50	Autres (à détailler) : don	500
Divers :adhésions	374	76 - Produits financiers	67
63 - Impôts et taxes		77 - Produits exceptionnels	
Impôts et taxes sur rémunérations		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Autres impôts et taxes		FONDS AFFECTES	
64 - Charges de personnel		REPRISE SUR FONDS DEDIES	8678
Salaires bruts	42195	TRANSFERT DE CHARGES	931
Charges sociales	19253		
Autres charges de personnel	448		
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et			
TOTAL DEPENSES	89516	TOTAL RECETTES	89516

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à...Aix en Provencele ...30...../12...../2011.....
Signature du Président Cachet de l'Association



STOP VIOLENCES FEMMES
8, rue M. et P. Curie
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 99 09 88

STOP VIOLENCES FEMMES

N° G.U : 2012_00956	Axe N° 01	Fiche N°06
Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV) Aide aux victimes d'infractions pénales sur la commune de Pertuis		

Président	MONIER Jean
Siège	Avignon
Objet statutaire	➤ Médiation aide aux victimes d'infraction pénale aide à l'accès au droit enquête de personnalité.
Principales réalisations 2011	➤ Le dossier ne contient pas de bilan pour l'action sur Pertuis
Objet de la demande de subvention 2012	Permanence du service d'aide aux victimes d'actes de délinquance sur la commune de Pertuis. Accueil, écoute, information sur leurs droits. Accompagnement dans leurs démarches, soutien psychologique. Permanences gratuites et confidentielles.
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13, Commune
Montant budget	10.860 €
% subvention / budget	30.94 %
Montant demandé	3.360 €
Subvention N-1	3.360 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESIGNATEUR DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexe ou collée
 Ce formulaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à l'État doit être égal au budget prévisionnel de la section

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1er janvier 2012
Lieu(x) de réalisation	PERPINS
Contenus et objectifs de l'action	Aide aux victimes
Public(s) ciblé(s)	Toute personne qui s'estime victime
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Année civile
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : e)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : e)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir ce formulaire pour chaque action ou manifestation organisée dans l'année
DEPENSES - RECETTES

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Charges spécifiques à l'action			Ressources propres		
Achats			Vente		
Prestations de services			Autres produits		
Matières et fournitures	60		Cotisations		
Services extérieurs					
Locations	80				
Entretien	150		Subventions demandées :		
Assurances	70		Etat (à détailler)		
		 Recherche Vendéenne		2700
			Région (s)		
		 PACA		2600
			Département (s)		
		 Vendéenne		2200
			Commune (s)		
Autres Services extérieurs			Communauté du Pays d'Aix		3360
Honoraires	400		Organismes sociaux (à détailler)		
Publicité			Fonds Européens		
Déplacements, missions	3000		Emplois Aidés (ex CNASEA)		
Poste et télécommunication	120		Autres recettes attendues (à détailler)		
Charges de personnel					
Salaires bruts	5010				
Charges sociales	1210				
Autres charges de personnel	250				
Autres frais généraux					
TOTAL CHARGES :	10860		TOTAL PRODUITS :	10860	
Emplois des contributions en nature			Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition (biens & prestations)	480		Prestations en nature		480
Personnel bénévole			Dons en nature		
Total des contributions volontaires			Total des contributions volontaires		

Obligatoire

AMAV

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES L'ACCES AU DROIT DU VAUCLUSE (CDAD 84)
Consultations juridiques gratuites

Président	Gilles ACCOMANDO
Siège	Avignon
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et la résolution amiable des conflit, prévoit l'institution, dans chaque département, d'un Conseil Départementale d'Accès au Droit à pour mission de définir une politique d'accès au droit en partenariat avec les acteurs locaux, l'accès au droit comprend notamment l'information, l'orientation individualisée, la consultation juridique
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 permanences ont eu lieu en 2011 à Pertuis, toutes tenues par un avocat du barreau d'Avignon. ➤ Elles ont permis de mener 135 entretiens soit en moyenne 14 personnes par permanence (le temps moyen d'une consultation est de 15 à 20 minutes)
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permanences juridiques gratuites de professionnels du droit au point d'accès au droit – Maison de la citoyenneté de Pertuis. Dans le but de permettre à toute personne et plus particulièrement les plus démunis de connaître leurs droits et de les faire valoir.
Autres partenaires	néant
Montant budget	1.000 €
% subvention / budget	100 %
Montant demandé	1.000 €
Subvention N-1	1.700 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESIGNETIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 Exemple à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à l'OPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2012 (Janv. à Dec)
Lieu(x) de réalisation	OND - Jardin d'Exposition Bellut
Contenus et objectifs de l'action	Perm. Jour de la Bellut et Assoc
Public(s) ciblé(s)	Rencontres citoyens et en particulier les démunis
Nombre de participants / exposants	intervenants / exposants 10
Nombre de spectateurs / visiteurs	Contributants 200 personnes
Durée de l'action	Perm mensuelle de 3h
Entrées payantes	Agribat oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	Agribat oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES = RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Als	1000
Honoraires	Agribat 112,2	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	112,2	TOTAL PRODUITS :	

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire
 La subvention demandée sur l'OPA doit être égale à la somme des produits
 attendus moins les contributions volontaires en nature.

CDAD84

N° G.U : 2012-01029	Axe N° 01	Fiche N°08
SOS FEMMES Mobilisations contre les violences conjugales (Vitrolles)		

Président	Josette GONZALES
Siège	Marseille
Objet statutaire	➤ Venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il s'agissait d'une nouvelle permanence. ➤ Sur 23 permanences à la MDD de Vitrolles : 19 femmes ont été reçues en 2011 dont 9 directement de Vitrolles les autres provenant de Rognac, Marignane, Berre, Les Pennes-Mirabeau). ➤ 6 personnes sur les 19 reçues se sont inscrites dans un suivi à long terme
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il s'agit pour la structure de reconduire son action en maintenant ses permanences destinées aux victimes de violences conjugales à la Maison du droit de Vitrolles. ➤ Ecoute téléphonique, orientation ➤ Information et évaluation de la situation ➤ Recherche d'hébergement d'urgence ➤ Aide à la parentalité ➤ Suivi sur la violence conjugale
Autres partenaires	Etat, Région
Montant budget	13.000€
% subvention / budget	66.15 %
Montant demandé	8.600 €
Subvention N-1	5.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour une reconduction à 5.000€

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de Formulaire en on ligne
 Le formulaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans le cadre
 régional des activités d'insertion de l'ONAD est accessible en ligne sur le site internet de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 ^{er} Janvier 2012
Lieu(x) de réalisation	Palais du Droit - L'Étoile
Contenus et objectifs de l'action	Tenue d'une permanence à la saison de l'été
Public(s) ciblé(s)	Femmes victimes de violence conjugale
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans le cadre
 régional des activités d'insertion de l'ONAD est accessible en ligne sur le site internet de l'association
DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
	 H.C.S.E. + D.A.D.F.E.	2700
		Région (s)	700
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs	1480	Communauté du Pays d'Aix	8600
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité Plaquettes Affiches	100	Fonds Européens	
Déplacements, missions	1280	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Téléphone, affranchissement	100	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel	10920		
Salaires bruts	6550		
Charges sociales	3570		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
Charges fixes de fonctionnement	1500		
TOTAL CHARGES :	12000	TOTAL PRODUITS :	12000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires
2000	2000
19000	19000

Observations :

6
SOS FEMMES

N° G.U : 2012-01050 et 01051	Axe N° 01	Fiche N°09
ADEJ -Droit au quotidien Simiane, Bouc Bel Air et Cabriès -Droit au quotidien Vitrolles		

Président	Martine Guillemin
Siège	Marseille
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'accès au droit à la citoyenneté des enfants et des jeunes leur des repères dans la réglementation qui les concerne et leur permettre de mieux connaître leurs droits et devoirs. Prévenir la délinquance et éduquer à la loi
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas de bilan fourni
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ces deux actions ciblent les jeunes de 8 à 25 ans, les tranches d'âges et les jeunes seront localement ciblés en partenariat avec les acteurs locaux. L'association intervient dans les centres sociaux et les établissements scolaires. ➤ Divers outils interactifs permettent aux jeunes de s'interroger et de se mettre en situation sur différents thèmes liés à la citoyenneté, à la justice et à l'accès au droit.
Autres partenaires	Etat, Région
Montant budget	9.500 € + 6.500 € = 16.000 €
% subvention / budget	84.21 % et 31.25%
Montant demandé	8.000€ + 2.500€ = 10.500 €
Subvention N-1	9.650 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 9.700 €

la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1/01/2012
Lieu(x) de réalisation	Vitrolles
Contenus et objectifs de l'action	Picouard Paul, Cité Jeanette, Justice
Public(s) cible(s)	Seniors
Nombre de participants / exposants	2 300
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	sur l'année
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION CULTURELLE 2012
 BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION CULTURELLE 2012
 DEPENSES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matériaux et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler) : Assé	2500
		Région (s)	1000
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs	160	Communauté du Pays d'Aix	2500
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	160	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler) : CIPAD	500
Charges de personnel	4875		
Salaires bruts	3354		
Charges sociales	1521		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	3465		
TOTAL CHARGES :	6500	TOTAL PRODUITS :	6500

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

07/11/2011	2300	160
------------	------	-----

ADEI

N° G.U : 2012-01159	Axe N° 01	Fiche N°10
Association Vitrollaise pour l'Animation et la gestion des Equipements Sociaux (AVES) Point d'appui aux étrangers		

Président	Jean-Yves Constantin
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre aux besoins individuels et familiaux des habitants ➤ Faciliter l'intégration des habitants au sein de la collectivité ➤ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté ➤ Lutter contre le chômage et pour le droit au logement ➤ Aider au développement de la vie associative
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Env. 200 demandes traitées majoritairement sur les quartiers prioritaires de Vitrolles.
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'action « point d'appui aux étrangers a pour objectif principal de lutter contre toutes les discriminations en favorisant l'accès aux droits de toute personne étrangère ou d'origine étrangère : ➤ Aide aux démarches administratives, recours juridiques, accès à la santé... En partenariat avec le CCAS, la mairie, pôle Emploi... ➤ 3 permanences hebdomadaires régulières sont organisées dans des bureaux équipés mis à disposition dans des centres sociaux. ➤ 200 personnes seront bénéficiaires de l'action en 2012.
Autres partenaires	Etat, Région
Montant budget	24.190 €
% subvention / budget	50.89 %
Montant demandé	12.310 €
Subvention N-1	8.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESIGNER DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 L'exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 et tous les montants demandés à l'CPA (CVC, CVA, CVA) au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	JANVIER 2012
Lieu(x) de réalisation	VITABLES QUARTIER PETITE GARRIGUE
Contenus et objectifs de l'action	VOIR PROJET JOINT
Public(s) ciblé(s)	200 Personnes
Nombre de participants / exposants	//
Nombre de spectateurs / visiteurs	/
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir ce formulaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	400	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	9 000
Doc.	200 C.V.C.S.	2 630
		Département (s)	C.V.C.S.
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	12 310
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité T&P, Timbrées	600	Fonds Européens	
Déplacements, missions	250	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Impôts et Taxes	1925	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel	 Habitat Formation	190
Salaires bruts	13 525		
Charges sociales	4 885		
Autres charges de personnel	205		
Autres frais généraux	2 200		
TOTAL CHARGES :	24 190	TOTAL PRODUITS :	24 190

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire
 L'Etat (à détailler) : 9 000 € - Région (s) : C.V.C.S. - Département (s) : C.V.C.S. - Commune (s) :
 Communauté du Pays d'Aix : 12 310 € - Organismes sociaux (à détailler) :
 Fonds Européens : - Emplois Aidés (ex CNASEA) : - Autres recettes attendues (à détailler) :
 Habitat Formation : 190 €

6
AVES

APERS

Aide et accompagnement des victimes, Intervenant social en commissariat

Président	Isabelle TERRANCLE
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Missions judiciaires pour le compte des tribunaux de grande instance d'Aix et Tarascon ➤ Aide aux victimes et accompagnement, intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries, SAVU...
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 poste d'intervenant social à plein temps au commissariat d'Aix : 338 dossiers ouverts en 2011 ➤ 1 poste d'intervenant social à mi-temps au commissariat de Vitrolles : 174 dossiers ouverts en 2011 ➤ Permanences bi mensuelle au commissariat de la Gavottre et au centre Marcel Cerdan (Les Pennes-Mirabeau) : 23 demi-journées de permanence ont été assurée, 33 personnes ont été reçues pour 40 entretiens effectués.
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il s'agit d'action en reconduction dans les mêmes conditions qu'en 2011 : <ol style="list-style-type: none"> 1. Intervenants sociaux en commissariat Aix et Vitrolles : Mettre en place un accueil social à plein temps (Aix) et à mi-temps (Vitrolles) pour l'ensemble des publics, afin d'orienter et répondre aux problématiques rencontrées par le public. 2. Aide et accompagnement des victimes à Aix, Vitrolles et aux Pennes-Mirabeau. Mise en place d'un dispositif de permanences d'aide aux victimes, afin de leur apporter écoute, aide et orientation. (en moyenne 2500 dossiers d'aide aux victimes traités par an)
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	142.500 €
% subvention / budget	42.11 %
Montant demandé	60.000 €
Subvention N-1	46.500 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 60.000 €

DESIGNER DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Page de feuille annexée au collo
 Il est impératif de compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'action

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

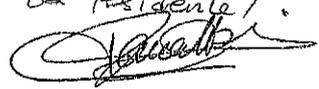
Date de mise en œuvre prévue	01.01.2012
Lieu(x) de réalisation	Commissariats Police Aix et Vitrolles
Contenus et objectifs de l'action	Accueil - Aide - Orientation Publics
Public(s) ciblé(s)	Tout public eu demande
Nombre de participants / exposants	2 intervenants sur site = 1,5 ETP
Nombre de spectateurs / visiteurs	Personnel 500 - 2 n°s confondus
Durée de l'action	Annuelle reconductible
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES = RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations		Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	
Assurances	P.D..... Portes... C.P.A	22 500
		Région (s)	
		
		Département (s)	
	 Portes... C.P.A... Aix + Vitrolles	22 500
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	22 500
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		
Déplacements, missions	1735	Fonds Européens	
Poste télé com	105	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		
Charges de personnel			
Salaires bruts	41 824		
Charges sociales	18 818		
Autres charges de personnel	Suppl. axes 5019		
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	67 500	TOTAL PRODUITS	67 500

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de 22 500 € (soit 33,33% du total des produits nets des contributions volontaires) doit être demandée / autorisée par le Président.

René PANATTONI, Directeur 6
 Pour la Présidente


DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Ras de feuille annexée ou collée
 Il s'agit d'un formulaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01.01.2012
Lieu(x) de réalisation	Ài en Provence, Vitrolles, Le Pénis. M.
Contenus et objectifs de l'action	Accueil soutien, suivi et accompagnement
Public(s) ciblé(s)	Motivés d'infractions pénales
Nombre de participants / exposants	Justices et mts et administration
Nombre de spectateurs / visiteurs	Permanet 1000
Durée de l'action	Annuelle recon ductible
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
 DEPENSES = REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	Fonds propres 5700
Matières et fournitures	1606	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	3863		
Entretien et réparation	1185	Subventions demandées :	
Assurances	745	Etat (à détailler)	ACSE-WCS 7500
Documentation	22	Ministère Justice	13000
		Région (s)	6000
		Département (s)	SAAV 5300
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	37500
Honoraires	4133	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	88	Fonds Européens	
Déplacements, missions	1068	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Frais postaux, télécommunications	1423	Autres recettes attendues (à détailler)	
Frais bancaires	666		
Charges de personnel			
Salaires bruts	36164		
Charges sociales	17138		
Autres charges de personnel Impôts, Taxes	4305		
Autres frais généraux	2782		
TOTAL CHARGES	75000	TOTAL PRODUITS	75000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de ... (C.A.P.C) représente ... 50% ... % du total des produits nets (contributions volontaires + ...)
 (montant demandé / total des produits) x 100

Pour la Présidente
 René PANATTONI Directeur


DGA Interventions Economiques de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation
Direction Politique de la Ville et Cohésion Sociale

CONVENTION D'OBJECTIFS 2012

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Dahbia Bennour, Conseiller Communautaire, Membre du Bureau délégué à la Prévention de la Délinquance, Relation avec la Justice, Médiation, Relation avec la Police et Gendarmerie désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

Et

L'Association dénommée « L'APERS »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au Tribunal de Grande Instance – 40 Boulevard Carnot – 13100 Aix en Provence N° siret : 330 402 991 000 code APE 853 K., représentée par son Président, Madame TERRANCLE Isabelle désignée sous le terme « **L'APERS** »,

D'autre part.

Préambule

Par délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de « points d'information et d'accueil des victimes » en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

Dans le domaine de la médiation

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

Dans le domaine de la prévention des conduites à risques

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

Dans le domaine de l'information et de la communication

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

La finalité de cette convention à donc pour objet de formaliser notamment :

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste :

- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance sur le territoire communautaire,
- Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'APERS (Association de Prévention et de Réinsertion Sociale) s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

« De faciliter l'insertion sociale et professionnelle des inculpés ou prévenus placés sous contrôle judiciaire par les juridictions pénales. Elle les aidera par l'intermédiaire de l'équipe éducative et en collaboration éventuelle avec tous les organismes ou services sociaux et centres d'hébergement, à remplir les conditions et à satisfaire aux obligations qui leur ont été imposées. De diligenter sous la forme d'enquêtes rapides les enquêtes de personnalité. De mettre en place et de gérer un service d'aide aux victimes dont l'objet sera : d'apporter en collaboration avec les administrations, organismes et services sociaux, ainsi que les associations poursuivant les mêmes buts, aide, écoute, et soutien aux victimes des faits constituant ou pouvant constituer des infractions pénales et de procurer au besoin à ces personnes les informations utiles en vue de leur démarche. De mettre en place et de gérer un service pour la mise en œuvre et la promotion de pratiques de résolution des conflits par le recours à la médiation pénale. De mettre en place et de gérer des mesures de composition pénale. De mettre en place et de gérer un service d'intervention socio-éducative habilité par l'ordonnance de 1945 et dont les objectifs principaux sont la lutte contre le sentiment d'impunité et la banalisation des actes délictueux. De remplir des missions d'administrateur Ad Hoc. »

Dans le cadre de la politique de la prévention de la délinquance de la CPA et après discussion avec elle, l'APERS s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer les objectifs et missions, conformes à son objectif social, qui motivent la présente convention :

- Accueil et aide aux victimes d'infractions pénales sur la commune des Pennes Mirabeau,
- Aide aux victimes d'infractions pénales et permanences d'un intervenant social sur la commune de Vitrolles,
- Aide aux victimes d'infractions pénales sur la commune d'Aix-en-Provence,
- Intervenant social sur le territoire de la CPA.

A cette fin, l'APERS s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année **2012**.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2012. Elle détermine l'ensemble des relations entre l'**APERS** et la Communauté du Pays d'Aix.

ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

3.1. Responsabilités de l'association

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'**APERS** et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

L'**APERS** s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. L'**APERS** assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

3.2. Budget prévisionnel de l'opération

L'annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

3.3. Communication

L'APERS s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs aux actions soutenues par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

L'APERS s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix

La participation globale financière de la Communauté s'élève à 60.000 € (délibération, Bureau du 28 juin 2012). En effet, il est à noter que la CPA subventionne l'APERS à hauteur de :

- 37.500 €, pour l'action « Aide et accompagnement aux victimes », sur les communes d'Aix-en-Provence, des Pennes Mirabeau et de Vitrolles.
- 22.500 € pour l'action « Intervenante sociale – accueil des victimes en commissariat » sur le territoire de la CPA.

Les subventions versées sont imputées sur la ligne budgétaire 520-6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé* ».

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

3.5. Modalités de versement de la subvention

Un premier acompte, correspondant à 70 % sera versé à l'APERS à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

3.6. Ajustement de la subvention

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par l'APERS.

ARTICLE 4 – CONTROLE – EVALUATION

4.1. Statuts

L'APERS s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association.

4.2. Compte de résultats – bilan

L'APERS s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan des actions, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si l'APERS est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

4.3. Contrôle

L'APERS s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

4.4. Suivi

L'APERS s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

4.5. Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l'**APERS** auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

ARTICLE 5 –RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

ARTICLE 6 – AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Fait à Aix-En-Provence, le ...

En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Pour l'APERS

**Elu délégué à la Prévention de la Délinquance, Le Président
Relation avec la Justice, Médiation, Relation
avec la Police et Gendarmerie**

Dahbia BENNOUR

Isabelle TERRANCE

En vertu de la délibération
N° 2012-Bxxx du 28 juin 2012

Habitat et Développement de Vaucluse
Intervenant accès au droit à Pertuis

Président	M. Xavier Bernard
Siège	Caumont s/ Durance
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir les politiques locales en matière d'habitat. Accompagner les propriétaires et les locataires dans leur projet d'amélioration en constituant des dossiers de demandes de subvention, en conseillant sur la nature des travaux à réaliser, en conseillant sur les dispositifs fiscaux, sur les prêts, sur les allocation logements.. ➤ Aider à la mise en location de logements vacants, décents, à loyer modéré au profit d'une population en difficulté sociale, économique et financière.
Principales réalisations 2011	➤ Sans objet, nouvelle action
Objet de la demande de subvention 2012	➤ L'association Habitat et Développement Vaucluse poursuit la totalité de ses actions encours. Elle investit dans le cadre de sa politique volontariste d'accès au droit, le champ de la prévention de la délinquance et de la précarité sociale. Pour cela, Habitat et développement ouvre ses permanences sur la commune de Pertuis de manière à prévenir et à éviter la marginalisation d'un public en difficulté.
Autres partenaires	Organismes sociaux
Montant budget	803.060 €
% subvention / budget	1.24%
Montant demandé	10.000 €
Subvention N-1	Sans objet
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION A DÉPOSÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 17 DE LA LOI N° 2005-102 DU 11 FÉVRIER 2005, LA DEMANDE DE SUBVENTION 2012 DE L'ASSOCIATION

DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	—	70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions	—	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	3 600	Prestations	662 800
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 500	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	4 600	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	13 200	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	—	Région (s)	
61 - Services extérieurs	—	Département (s)	
Sous-traitance générale	27 000	Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	8 000	Communauté de communes (Indiquer le montant total des subventions, sollicités auprès de la CPA)	10 000
Entretien et réparation	18 500	Organismes sociaux (à détailler)	115 416
Assurances	10 500	Fonds Européens	
Documentation	1 500	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers <i>Séminaires, formations</i>	1 500	Autres (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 500	Cotisations	
Publicité, publications	3 200	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	18 800	76 - Produits financiers	8 000
Frais postaux et de télécommunication	15 500	77 - Produits exceptionnels	—
Services bancaires	1 000	78 - Reprise sur amortissements et provisions	7044
Divers <i>Cotisations</i>	12 500		
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	24 400		
Autres impôts et taxes	15 000		
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	405 000		
Charges sociales	159 500		
Autres charges de personnel	—		
65 - Autres charges de gestion courante	4 000		
67 - Charges exceptionnelles F I S	3 500		
68 - Dotations aux amortissements et provisions	39 000		
TOTAL DEPENSES :	803 000	TOTAL RECETTES :	803 000

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Caumont le 11 06 2012

Signature du Président

Cachet de l'Association

RESONANCES

Médiation familiale dans le Val de Durance et à Aix-en-Provence

Président	Marie-Claude MALIN
Siège	Peyrolles
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement des personnes en situation de crise et/ou de transition. Accompagnement pour les personnes et pour les familles.
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'objet de la médiation porte en premier lieu et dans tous les cas sur une reprise de communication. La grande majorité des situations concerne le conflit parental, plus précisément l'autorité parentale et l'exercice d'une co-parentalité dans le cadre du divorce ou de la séparation des parents, au bénéfice des enfants (résidence de l'enfant, temps partagé avec chacun des parents et/ou ses grand parents, et ses beaux parents. ➤ Gestion de conflits parents/enfants (ados et/ou jeunes adultes) qui font systématiquement l'objet d'une médiation préalable entre les parents. ➤ L'association assure ses permanences depuis 2006 sur le Val de Durance et depuis 2010 sur Aix. ➤ Bilan 2011 : ➤ 129 séances d'information et 101 séances de médiation. ➤ 150 familles ont été concernées par l'action ce qui a permis la mise en place de 78 mesures de médiation et 230 entretiens toutes communes confondues.
Objet de la demande de subvention 2012	En 2012, l'opérateur souhaite poursuivre son action avec 11 permanences à l'identique de 2011. Il souhaite également poursuivre ses partenariats avec la ville d'Aix et les communes du Val de Durance dans le cadre de l'accueil physique et téléphonique des familles en crise. Avec également la poursuite de la médiation en milieu scolaire à pertuis, la formation au droit de la famille en direction des professionnels (Peyrolles) et la formation à la communication relationnelle, gestion des conflits et médiation (Peyrolles).
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	131.315 €
% subvention / budget	18,28 %
Montant demandé	24.000 €
Subvention N-1	24.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
L'exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
L'ensemble des montants demandés à l'OPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 ^{er} Janvier 2011
Lieu(x) de réalisation	Saint Paul des Durances
Contenus et objectifs de l'action	Remerciements et fête de Noël
Public(s) ciblé(s)	TOUT PUBLIC
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Année 2010
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : e)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : e)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
Montants en € (montants pour chaque effet de manifestation sur une année)
DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	71	Vente	
Prestations de services	30	Autres produits	
Matières et fournitures	169	Prestation de service	5074
Services extérieurs		Cotisations	92
Locations	713		
Entretien	34	Subventions demandées :	
Assurances	49	Etat (à détailler) : M. de la Justice	845
Documentation	9	1126
Colloques	121	Région (s)	1126
		
		Département (s)	537
		
Autres Services extérieurs		Commune (s)	1000
Honoraires	194	
Publicité	21	Communauté du Pays d'Aix	3500
Déplacements, missions	829	Organismes sociaux (à détailler)	2830
Prise Postale, Timbres	362	
Charges de personnel		Fonds Européens	241
Salaires bruts	9008	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Charges sociales	4103	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel (Forces)	726	
Autres frais généraux	112	Produits financiers	5
TOTAL CHARGES :	16729	TOTAL PRODUITS :	16729

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens à prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Observations :
La subvention versée à l'OPA de représente % du total des produits.
Les contributions volontaires (montants en nature) : e

RESONANCES

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
L'exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1er Janvier 2012
Lieu(x) de réalisation	JOUQUES
Contenus et objectifs de l'action	Permanences et entretiens de l'association
Public(s) cibé(s)	TOUT PUBLIC
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Annuel 2012
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.
DÉPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	71	Vente	
Prestations de services	70	Autres produits	6927
Matières et fournitures	165	Cotisations	92
Services extérieurs			
Locations	713		
Entretien	74	Subventions demandées :	
Assurances	48	Etat (à détailler) : Département de la Saône et Loire	345
Documentation	121	1126
Colloques		Région (s) : Bourgogne PACA	677
		Département (s) : Général 13	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	3500
Honoraires	124	Organismes sociaux (à détailler) : ASP	241
Publicité	31	2230
Déplacements, missions	223	Fonds Européens	
Frais portaux, financiers	362	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Salaires bruts	9003	Produits financiers	9
Charges sociales	2155		
Autres charges de personnel (Hors)	706		
Autres frais généraux	112		
TOTAL CHARGES :	16729	TOTAL PRODUITS :	16729

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolet
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de représente % du total des produits
hors contributions volontaires (montants demandés / total des produits hors)

RESONANCES

DISCRIPTEUR DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ni collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 ^{er} Janvier 2011
Lieu(x) de réalisation	Héliport de Mantes
Contenus et objectifs de l'action	Exposition et distribution de cartes postales
Public(s) ciblé(s)	Tout Public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	année 2011
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
Montants à compléter pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	71	Vente	
Prestations de services	30	Autres produits	6829
Matières et fournitures	169	Cotisations	92
Services extérieurs			
Locations	713	Subventions demandées :	
Entretien	74	Etat (à détailler) :	
Assurances	45	Etat (à détailler) :	845
Documentation	9	Région (s) :	1126
Reliquets	121	Région (s) :	1126
		Département (s) :	637
		Commune (s) :	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	3500
Honoraires	194	Organismes sociaux (à détailler)	2230
Publicité	31	Fonds Européens	241
Déplacements, missions	829	Emplois Aides (ex CNASEA)	
Frais Postaux, journaliers	362	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts	9008	Autres recettes attendues (à détailler)	5
Charges sociales	4195		
Autres charges de personnel (taxes)	326		
Autres frais généraux	112		
TOTAL CHARGES :	16729	TOTAL PRODUITS :	16729

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolet	
Misc à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Le montant des subventions demandées à la CPA de € représente % du total des produits
 hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits x 100)

RESONANCES

DESIGN ETIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée au collier
Exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des subventions demandées à l'OPAV doit être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1er Janvier 2011
Lieu(x) de réalisation	Reynelle en France
Contenus et objectifs de l'action	Remembrance et ambitions de l'association Familial
Public(s) ciblé(s)	Tout Public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	année 2011
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.
DEPENSES = RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	71	Vente	
Prestations de services	70	Autres produits	Montage de Service 5827
Matières et fournitures	183	Cotisations	92
Services extérieurs			
Locations	713		
Entretien	74	Subventions demandées :	
Assurances	45	Etat (à détailler) N° de la structure	845
Documentation	9 D.P. 3	1126
Colloques	121	Région (s)	
	 C. Régional PAVC	1126
		Département (s)	
	 C. Général 13	637
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs	 Reynelle	1000
Honoraires	134	Communauté du Pays d'Aix	3500
Publicité	31	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	223 C.P. 6	2230
Frais de transport	302	Fonds Européens	1927
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	241
Salaires bruts	3008	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges sociales	4186 Produits financiers	5
Autres charges de personnel (taxes)	726		
Autres frais généraux	112		
TOTAL CHARGES :	16729	TOTAL PRODUITS :	16729

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Commentaire :
 La subvention demandée à l'OPAV représente % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits) x 100

RESONANCES

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 Un exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 ^{er} janvier 2012
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence
Contenus et objectifs de l'action	Permanence et ateliers de médiation culturelle
Public(s) ciblé(s)	Tout Public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	annuel 2012 -
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : e)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : e)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	374	Vente	
Prestations de services	263	Autres produits Prestations de service	30136
Matières et fournitures	190	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	2746		
Entretien	246	Subventions demandées :	
Assurances	172	Etat (à détailler) Ministère de la Culture	5250
Des manifestations	35	4333
Collègues	456	Région (s)	4335
	 C. P. département. PACA	
		Département (s)	2452
	 C. département. 13	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	10000
Honoraires	748	Organismes sociaux (à détailler) ASF	430
Publicité	121 C.B.F.	8582
Déplacements, missions	2190	Fonds Européens	
Frais Postaux Frais Journaux	1352	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	355
Salaires bruts	30074 C. allocations	
Charges sociales	16149	Produits financiers	80
Autres charges de personnel	7006		
Autres frais généraux	178		
TOTAL CHARGES :	64395	TOTAL PRODUITS :	64399

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Observation :
 La subvention demandée à la CPA de est représentée par du total des produits
 des contributions volontaires (Montants demandés) / (Montants demandés) / (Montants demandés)

DGA Interventions Economiques de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation
Direction Politique de la Ville et Cohésion Sociale

CONVENTION D'OBJECTIFS 2012

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Dahbia Bennour, Conseiller Communautaire, Membre du Bureau délégué à la Prévention de la Délinquance, Relation avec la Justice, Médiation, Relation avec la Police et Gendarmerie

désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

Et

L'Association dénommée « RESONANCES »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 15, rue des 3 francs – ZAC Val de Durance – 13860 PEYROLLES EN PROVENCE N° siret : 418 665 584 000 37 code APE 9499 Z., représentée par son Président, Madame TALIN Marie-Claude

désignée sous le terme « **RESONANCES** »,

D'autre part.

Préambule

Par délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de « points d'information et d'accueil des victimes » en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

Dans le domaine de la médiation

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

Dans le domaine de la prévention des conduites à risques

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

Dans le domaine de l'information et de la communication

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

La finalité de cette convention à donc pour objet de formaliser notamment :

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste :

- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance sur le territoire communautaire,
- Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'**association RESONANCES** s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

« L'association a pour objet : l'intervention en contexte de crise ou de transition.

- *Elle s'adresse aux personnes confrontées à une crise, un conflit, une rupture de la communication ou du dialogue. Elle met à leur disposition les moyens appropriés pour qu'elles élaborent une démarche de changement et/ou d'adaptation.*

Dans ce contexte, elle met en œuvre :

- *des formes alternatives de gestion des conflits :*

. médiation

. conciliation

. négociation

- *des pratiques susceptibles de prévenir la dégradation des situations de crise :*

. accompagnement dans les transitions naturelles de la vie

. informations relatives à tous les domaines de la vie sociale

. sensibilisation et éducation en matière de communication et de développement des personnes

- *Elle s'adresse aussi aux professionnels ou militants concernés par la crise et ses enjeux.*

Dans ce cadre, elle participe à la diffusion des courants de pensée et techniques propres à ces interventions :

. formation dans les domaines concernés

. recherche, documentation, publications

. participation à des réseaux de praticiens »

Dans le cadre de la politique de la prévention de la délinquance de la CPA et après discussion avec elle, **Résonances** s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer les objectifs et missions, conformes à son objectif social, qui motivent la présente convention :

- Action « Permanences, entretiens, médiation familiale et informations juridiques dans le Val de Durance », sur la commune de Jouques,
- Action « Permanences, entretiens, médiation familiale et informations juridiques », dans le Val de Durance sur la commune de Peyrolles,
- Action « Permanences, entretiens, médiation familiale et informations juridiques », dans le Val de Durance sur la commune de Meyrargues,
- Action « Permanences, entretiens, médiation familiale et informations juridiques », dans le Val de Durance sur la commune de Saint Paul les Durance,
- Action « Permanences, entretiens, médiation familiale, informations juridiques et ateliers de groupes de paroles et de formation », sur la commune de Aix-en-Provence.

A cette fin, **Résonances** s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année **2012**.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2012. Elle détermine l'ensemble des relations entre **Résonances** et la Communauté du Pays d'Aix.

ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

3.1. Responsabilités de l'association

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de **Résonances** et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

Résonances s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. **Résonances** assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

3.2. Budget prévisionnel de l'opération

L'annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

3.3. Communication

Résonances s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs aux actions soutenues par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

Résonances s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix

La participation globale financière de la Communauté s'élève à **24 000 €** (délibération, Bureau du 28 juin 2012). En effet, il est à noter que la CPA subventionne **Résonances** à hauteur de :

- 3 500€, pour l'action « Permanences, entretiens, médiation familiale et informations juridiques », sur la commune de Jouques,
- 3 500€, pour l'action « Permanences, entretiens, médiation familiale et informations juridiques », sur la commune de Peyrolles,
- 3 500€, pour l'action « Permanences, entretiens, médiation familiale et informations juridiques », sur la commune de Meyrargues,
- 3 500€, pour l'action « Permanences, entretiens, médiation familiale et informations juridiques », sur la commune de Saint Paul Les Durance,
- 10 000€, pour l'action « Permanences, entretiens, médiation familiale, informations juridiques et ateliers de groupes de paroles et de formation », sur la commune de Aix-en-Provence.

Les subventions versées sont imputées sur la ligne budgétaire 520-6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé* ».

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

3.5. Modalités de versement de la subvention

Un premier acompte, correspondant à 70 % sera versé à **Résonances** à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

3.6. Ajustement de la subvention

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par **Résonances**.

ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION

4.1. Statuts

Résonances s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association.

4.2. Compte de résultats – bilan

Résonances s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan des actions, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si **Résonances** est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

4.3. Contrôle

Résonances s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

4.4. Suivi

Résonances s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

4.5. Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par **Résonances** auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

ARTICLE 5 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

ARTICLE 6 – AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Pour Résonances

**Elu délégué à la Prévention de la Délinquance,
Relation avec la Justice, Médiation, Relation
avec la Police et Gendarmerie**

Le Président

Dahbia BENNOUR

Marie-Claude TALIN

En vertu de la délibération
N° 2012-Bxxx du 28 juin 2012

CENTRE ASSOCIATIF FAMILLES EN CRISE (CAFC)
Permanences de médiation familiale à Bouc-Bel-Air, Vitrolles et Pertuis

Président	Cédric Pradelles de Latour
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aider les familles en crise, crise due à la rupture ou à la séparation à élaborer leurs nouvelles conditions de vie ainsi que celles de leurs enfants.
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 106 visites « médiatisées » sur Aix ➤ 177 entretiens et séances de médiation familiale sur Aix, Bouc bel Air, Pertuis et Vitrolles dont 63 médiations effectuées et terminées.
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'action de médiation familiale que le CAFC souhaite reconduire sur pour les communes de Bouc-Bel-Air, Vitrolles et Pertuis s'adresse au couples en cours de séparation ou déjà séparés. ➤ Il s'agit à travers la médiation familiale de favoriser le dialogue entre les 2 partie pour « mettre à plat » le conflit et les impliquer dans le processus de médiation. Une négociation doit suivre sur les point conflictuels pour aboutir à un accord entre les deux parties. Si cela est nécessaire et compte tenu de la nature du conflit, une orientation pourra être faite vers d'autres spécialistes : psy, conseillers conjugaux, services sociaux, cures de désintoxication. Suivant la nature et les besoins apparaissant au long de la médiation, des orientations pourront également être faites vers un juge, procureur, notaire, avocat... ➤ Public visé : 100 personnes dans chaque ville soit 300 personnes.
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	49.991 €
% subvention / budget	20.32%
Montant demandé	10.300 €
Subvention N-1	10.321 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESCRIPTION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 pour l'année budgétaire 2012 de l'association ou celle-ci
 ayant l'objectif d'apporter un soutien aux personnes âgées dans l'un de
 ses domaines d'intervention (SAO) ou de l'accompagner dans son

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2012
Lieu(x) de réalisation	Fête solidaire Borebdan/Maison d'art Vitrails/Mairie Annexe Perlewis
Contenus et objectifs de l'action	Eviter les effets négatifs de la séparation des parents sur les enfants
Public(s) ciblé(s)	Familles en séparation
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	300 Environ
Durée de l'action	1 AN
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : cf. page copain vobis)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 pour l'année budgétaire 2012 de l'association ou celle-ci
 DÉPENSES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	498	Vente	3540
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs	40		
Locations	61		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	206	Etat (à détailler)	2000
.....		Région (s) Provence	1679
.....		Département (s)	3000
.....		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	10300
Honoraires	1307	Organismes sociaux (à détailler)	20697
Publicité	639	Fonds Européens	
Déplacements, missions	5300	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	8225
Charges de personnel			
Salaires bruts	26366		
Charges sociales	8452		
Autres charges de personnel	891		
Autres frais généraux	6084		
TOTAL CHARGES	49441	TOTAL PRODUITS	49441

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévoles
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligations

CAFC⁶
 CENTRE ASSO. FAMILLE EN CRISE

**Ecole des Parents et des Educateurs
Action Parentalité Scolarité**

Président	Philippe GUITTON
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir et accompagner les parents dans leurs questionnements et difficultés. Favoriser le dialogue dans le groupe familial. Aider les membres de la famille à développer leurs ressources personnelles. Organiser des espaces de rencontres et d'échanges entre parents. Créer des espaces de réflexion pour les professionnels au contact des familles.
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il s'agit d'une action de prévention auprès des élèves d'écoles élémentaires
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Public visé : élèves de CM2, 4 écoles primaires de Bouc Bel Air , Cabriès, Simiane Collongue pour un total de 8 classes de CM2 soit un total de 240 élèves qui participeront à une rencontre-débat théâtralisée (animée par 2 psychologues de EPE) ➤ A l'écoute des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rencontres-débats théâtralisés autour de l'entrée en 6^{ème} ➤ Projet de création d'un roman-photo pour la prévention de la violence en milieu scolaire. .
Autres partenaires	Etat, CG13, Commune
Montant budget	12.292 €
% subvention / budget	16.27 %
Montant demandé	2.000 €
Subvention N-1	6.000 € (global E.P.E)
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 8.000 € pour les 3 actions 2012 d'E.P.E

DESCRIPTION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 à compléter en complément des fiches descriptives annuelles ou collectives
 de l'organisme et à compléter pour chaque manifestation individuelle
 de l'organisme (Section des Associations - Département de la Région de Bruxelles-Capitale)

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Mars 2012
Lieu(x) de réalisation	territoire TMO de Bouffan : Ecole d'activités sociales + Aire de brasserie
Contenus et objectifs de l'action	Soins de parents, groupes de parole, conférences de soutien et accompagnement parents, ados
Public(s) ciblé(s)	Parents d'enfants et d'adolescents, collègues
Nombre de participants / exposants	120 à 180 personnes
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	9 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 (à compléter en complément des fiches descriptives annuelles ou collectives
 de l'organisme et à compléter pour chaque manifestation individuelle
 de l'organisme (Section des Associations - Département de la Région de Bruxelles-Capitale))

CHARGES		RESSOURCES PROPRES	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	297
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matériaux et fournitures	350	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	100	Etat (à détailler)	
Documentation	150	Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	6000
Autres Services extérieurs		Méd. Soc. (à détailler)	2000
Honoraires	360	Organismes sociaux (à détailler)	2000
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Tel, poste, internet	150	Autres recettes attribuées (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts	6382		
Charges sociales	2710		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	110		
TOTAL CHARGES	10292	TOTAL PRODUITS	10292
Secours en nature		Bénévoles	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

EPE 2012-689 6

**Ecole des Parents et des Educateurs
A l'écoute des familles**

Président	Philippe GUITTON
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir et accompagner les parents dans leurs questionnements et difficultés. Favoriser le dialogue dans le groupe familial. Aider les membres de la famille à développer leurs ressources personnelles. Organiser des espaces de rencontres et d'échanges entre parents. Créer des espaces de réflexion pour les professionnels au contact des familles.
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La structure opère des actions de soutien à la parentalité en tenant des permanences de consultations pour la famille, individuelles ou familiales. L'opérateur poursuit également son action « Café des Ecoles » depuis 2004 sur le Jas de Bouffan afin de favoriser le dialogue et le suivi scolaire des enfants par les parents. Il mène aussi différentes missions d'accueil et de dialogue familial dans les écoles aixoises mais aussi dans différentes communes du territoire (Trets, Bouc...). Des permanences sont également organisées à la PMI d'Aix-sud, au centre social « les amandiers » et dans certaines crèches (Aix, Eguilles, Simiane et Cabriès...). Par ailleurs, l'association organise également les rencontres parents-enfants en présence de tiers suite à décision judiciaire. 10 familles ont été traitées sur ce volet en 2011 pour un total de 303 visites de ce type ➤ 17 familles ont également été traitées dans le cadres de consultations familiales thérapeutiques soit un total de 101 consultations de ce type.
Objet de la demande de subvention 2012	La structure souhaite reconduire son action dans les mêmes conditions pour l'année 2012.
Autres partenaires	néant
Montant budget	7.030 €
% subvention / budget	85.35 %
Montant demandé	6.000 €
Subvention N-1	6.000 € global E.P.E
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 8.000 € pour les 3 actions 2012 d'E.P.E

DESCRIPTION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Remplir ce formulaire complet et le retourner avec l'annexe au collège
 et exemplaire complet pour chaque manifestation organisée dans l'année
 avec les montants demandés par le P.A.D. de votre collège au titre de la prestation de l'association

Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2012
Lieu(x) de réalisation	Pole Solidarité Bouc & Aix - collèges local EPE
Contenus et objectifs de l'action	Soutien aux familles.
Public(s) ciblé(s)	Parents, adolescents, enfants, familles
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	360	Autres produits	730
Matières et fournitures	130	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	100	Etat (à détailler)	
Documentation	55	Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	6000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	400	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Recommandation, matériel	150	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts	5780		
Charges sociales	1700		
Autres charges de personnel	50		
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	6730	TOTAL PRODUITS :	6730

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	300
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole	300	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	7030	Total des contributions volontaires	7030

Obligatoire

Le Subventionnement est financé par le P.A.D. de votre collège au titre de la prestation de l'association

6
EPE
 ECOLE DES PARENTS ET DES EDUC.

N° G.U : 2012-00980	Axe N° 02	Fiche N°16
Ecole des Parents et des Educateurs A l'écoute des jeunes		

Président	Philippe GUITTON
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir et accompagner les parents dans leurs questionnements et difficultés. Favoriser le dialogue dans le groupe familial. Aider les membres de la famille à développer leurs ressources personnelles. Organiser des espaces de rencontres et d'échanges entre parents. Créer des espaces de réflexion pour les professionnels au contact des familles.
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La structure opère des actions de soutien à la parentalité en tenant des permanences de consultations pour la famille, individuelles ou familiales. Elle développe aussi un volet « jeunes » dans le cadre de la prévention de la délinquance. ➤ Il s'agit là d'une action nouvelle qui s'adresse aux élèves de collège de Bouc Bel Air, Cabriès et Simiane-Collongue.
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Public visé : 50 élèves de collège de Bouc Bel Air ; Cabriès, Simiane-Collongue. 5 ateliers de 1.30 pour chaque collège (soit 15h d'intervention) (animé par 1 psychologue de EPE et un comédien de la compagnie des 4 dauphins) ➤ Contenu de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontres-débats dans les collèges ○ Ateliers d'improvisation pour les collégiens ○ Consultations individuelles ou familiales en lien avec la scolarité
Autres partenaires	Etat, CG13, Commune
Montant budget	74.905 €
% subvention / budget	5.07 %
Montant demandé	3.800 €
Subvention N-1	6.000 € (global E.P.E)
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 8.000 € pour les 3 actions 2012 d'E.P.E

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
 (à compléter - Pas de feuille annexes ou collées)
DEPENSES - RECETTES

DEPENSES		RECETTES	
	Montant		Montant
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions	720	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	800	Prestations	18640
Fournitures non stockables (eau, énergie)	200	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	100	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
		
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	200	Région (s)	
		
A - Services extérieurs		Département (s)	35000
		
Sous-traitance générale		Commune (s)	6000
		<i>Arzon Provence (C.A.F.A.)</i>	
Locations mobilières et immobilières		
		(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	11800
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
	 <i>REAAF (C.A.F.A.)</i>	2000
Assurances	400	
Documentation	100	Fonds Européens	
Divers		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres (à détailler)	
		
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1400	Cotisations	250
Publicité, publications		Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	1700		
Frais postaux et de télécommunication	1845	76 - Produits financiers	
Services bancaires		77 - Produits exceptionnels	1215
Divers	580	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	540		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	45687		
Charges sociales	18383		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	2250		
TOTAL DEPENSES	74905	TOTAL RECETTES	74905

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Arzon Provence* le *28* *12* *2012*

Signature du Président



Cachet de l'Association

École des Fermiers Éleveurs
 d'Aix et du Var d'Aix
 1, avenue de la République
 13000 AIX EN PROVENCE
 Téléphone : 04 91 22 12 12

EPE

N° G.U : 2012-00637	Axe N° 02	Fiche N°17
FAMILLE ET MEDIATION Prévention et gestion des conflits		

Président	Claude REVERDY
Siège	Trets
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La facilitation, la restauration de la communication entre les membres de la famille, le maintien des liens familiaux dans les situations de conflit, de rupture, de réorganisation familiale.
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Par ses actions, l'association s'inscrit dans une volonté de prévention et de gestion des conflits familiaux. ➤ Les entretiens de médiation familiale permettent aux participants d'appréhender autrement le conflit et de tendre vers une résolution par le biais de la communication non violente, permettant à chacun de (re)trouver sa place dans une nouvelle organisation familiale. ➤ Bilan : 7 permanences médiation familiale au TGI d'Aix ➤ Accueil du public à Trets, Peynier et Marseille ➤ 40 contacts ayant débouchés sur 31 entretiens ➤ 13 séances de médiation familiale proprement dites réalisés (séances payantes suivant conditions de ressources)
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuation des permanences de médiation familiales au sein du TGI d'Aix ➤ Acquisition d'une documentation pédagogique : action de communication ➤ Poursuite du travail partenarial avec le Pôle enfance famille de Trets : sensibilisation des intervenants sociaux et enfance aux problématiques de séparation et d'autorité parentale. ➤ Diversification des activités : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de réunions débats sur la question de la parentalité, des besoins des enfants, sur les municipalités de Trets et de Peynier. ▪ Démarrage des deux premiers ateliers « parentalité et séparation » sur la commune d'Aix-en-provence dans le cadre du collectif des médiateurs et associations du TGI. Il s'agit d'informer et de susciter le dialogue autour de la question de l'autorité parentale conjointe ou de « comment être parents ensemble lorsqu'on est séparés ». ce type d'action pourra être mis en place sur Trets et Peynier.
Autres partenaires	Commune, CG 13
Montant budget	12.002 €
% subvention / budget	45.83 %
Montant demandé	5.500 €
Subvention N-1	8.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
Formulaire à compléter - BS de famille annexée ou cotée
DEPENSES - RECETTES

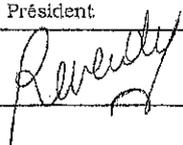
DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	1000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	300
Fournitures d'entretien et petit équipement	500	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	520	Etat (à détailler)	
		
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
		
61 - Services extérieurs		Département (s)	
	 <i>des Bouches du Rhône</i>	1000
Sous-traitance générale	600	Commune (s)	
	 <i>TRETS</i>	300
Locations mobilières et immobilières	350	Communauté du Pays d'Aix	
		<i>(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)</i>	5500
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
		
Assurances	120	Fonds Européens	
Documentation	700	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers	500	Autres (à détailler)	
		
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1800	Cotisations	100
Publicité, publications	700	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	5800		
Frais postaux et de télécommunication	350	76 - Produits financiers	
Services bancaires	10	77 - Produits exceptionnels	
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	3800
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	12000	TOTAL RECETTES :	12000

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *TRETS* le *19/12/2011*

Signature du Président Cachet de l'Association



FAMILLES ET MEDIATIONS
3 RUE CASQUET
13530 TRETS
069991414
N° SIREN 508 026 788

FAMILLES ET MEDIATIONS

N° G.U : 2012_01100	Axe N° 02	Fiche N°18
ADELIES Prévention, orientation, médiation à Vitrolles		

Président	CARBUCCA Jean-Pierre
Siège	Marseille
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre l'exclusion des groupes sociaux en facilitant la formation des hommes et des femmes, leur épanouissement et leur prise de responsabilité dans la vie civile comme dans la vie professionnelle.
Principales réalisations 2011	<p>Deux médiateurs socioéducatifs sont intervenus en 2011 dans le dispositif de « Prévention- Orientation – Médiation » dans le quartier de la Frescoule, Vitrolles. Pour aller à la rencontre des jeunes en déambulation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 306 tournées pour l'année 2011 sur le quartier Frescoule /Tuilière ➤ 33 jeunes ont été orientés à la Mission Locale ➤ 12 jeunes ont été suivi afin d'éviter leur déscolarisation ➤ 17 jeunes ont été orienté dans le cadre de leur projet BAFA ➤ 4 orientations vers vers la Maison du Droit, pour certains, à la suite d'une sanction pénale de réparation et d'autres pour des raisons personnelles, en difficulté avec la Justice (logement, amende...). ➤ 9 jeunes majeurs ont assisté à des permanences pour des problèmes de logements.
Objet de la demande de subvention 2012	<p>La mission de l'association sera donc d'assurer une présence de professionnels relevant de l'éducation spécialisée dans les quartiers concernés, dans l'objectif de faire baisser les tensions entre des publics jeunes en rupture scolaire et/ou familiale, qui peut être à l'origine de conflits entre eux et/ou les habitants.</p> <p>Les éducateurs seront chargés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De repérer et d'analyser les dynamiques de tension dans le cadre des regroupements de jeunes en allant à leurs rencontres. ➤ Animer une permanence dans l'objectif d'accueillir les jeunes rencontrés dans les tournées de rue, et ce dans un cadre plus formalisé, cela comme un passage transitoire vers d'autres structures classiques de droit commun (Mission Locale..), selon la difficulté et le besoin de ces jeunes. ➤ De prévenir les incivilités et de participer au maintien de la tranquillité publique par le biais d'une présence régulière sur le terrain, ➤ De rappeler les règles de vie en société ➤ De réduire les tensions en dialoguant avec les jeunes et les habitants au pied des immeubles et dans les lieux de rassemblement ➤ Le cas échéant, de déclencher les interventions appropriées (force publique, services de santé et sociaux, associations compétentes, pompiers)
Autres partenaires	Etat, Commune
Montant budget	110.340 €
% subvention / budget	25.11%
Montant demandé	27.705 €
Subvention N-1	20.369 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

Un exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01/09/2012
Lieu(x) de réalisation	VITROLLES
Contenus et objectifs de l'action	PREVENTION ORIENTATION MEDIATION
Public(s) ciblé(s)	JEUNES 11 / 25 ANS EN DEAMBULATION
Nombre de participants / exposants	N/A
Nombre de spectateurs / visiteurs	N/A
Durée de l'action	12 MOIS
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.

DEPENSES = RECETTES (à compléter les cases vides)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	3 786	Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	3 422	Autres produits	
Matières et fournitures	364	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	107 244
Assurances		Etat (à détailler)	
	 FIPD.....	27 705
		Région (s)	
		
		Département (s)	
		
		Commune (s) VITROLLES	30 844
Autres Services extérieurs	4 113	Communauté du Pays d'Aix	27 705
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
		
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	3 105	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	20 990
Frais postaux et téléphones	1 007	Autres recettes attendues (à détailler)	
		
Charges de personnel	87 401	Report 2011/2012 CPLT VILLE AR	3 096
Salaires bruts	60 902		
Charges sociales	26 499		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	15 040		
TOTAL CHARGES :	110 340	TOTAL PRODUITS :	110 340

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolet	
Mise à disposition (biens & prestations)	12 000	Prestations en nature	12 000
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires	122 340	Total des contributions volontaires	122 340

Obligatoire

La subvention demandée à la CPA de 27.705 € représente 25 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant demandé par le service) (à compléter)

ADELIES

DGA Interventions Economiques de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation
Direction Politique de la Ville et Cohésion Sociale

CONVENTION D'OBJECTIFS 2012

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Dahbia Bennour, Conseiller Communautaire, Membre du Bureau délégué à la Prévention de la Délinquance, Relation avec la Justice, Médiation, Relation avec la Police et Gendarmerie

désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

Et

L'Association dénommée « ADELIES (Association de Développement d'Entreprises Locales d'Insertion Economique et Sociales) »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 7 impasse Sylvestre BP 79 – 13382 Marseille Cedex 13 N° siret : 40339470300025 code APE 8899 B., représentée par son Président, Monsieur CARBUCCIA Jean-Pierre désignée sous le terme « **ADELIES** »,

D'autre part.

Préambule

Par délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de « points d'information et d'accueil des victimes » en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

Dans le domaine de la médiation

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

Dans le domaine de la prévention des conduites à risques

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

Dans le domaine de l'information et de la communication

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

La finalité de cette convention à donc pour objet de formaliser notamment :

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste :

- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance sur le territoire communautaire,
- Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association **ADELIES** s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

Lutter contre l'exclusion des groupes sociaux en facilitant la formation des hommes et des femmes, leur épanouissement et leur prise de responsabilité dans la vie civile comme dans la vie professionnelle.

Dans le cadre de la politique de la prévention de la délinquance de la CPA et après discussion avec elle, **ADELIES** s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer les objectifs et missions, conformes à son objectif social, qui motivent la présente convention :

La tâche de l'association sera donc d'assurer une présence de professionnels (2) relevant de l'éducation spécialisée dans les quartiers concernés (**Quartier Sud de Vitrolles**), dans l'objectif de faire baisser les tensions entre des publics jeunes en rupture scolaire et/ou familiale, qui peut être à l'origine de conflits entre eux et/ou les habitants.

Les éducateurs seront chargés

- De repérer et d'analyser les dynamiques de tension dans le cadre des regroupements de jeunes en allant à leurs rencontres.
- Mettre en place des contacts avec ces derniers dans l'objectif d'effectuer de l'accompagnement et de l'orientation vers les structures de droit commun.
- Animer une permanence dans l'objectif d'accueillir les jeunes rencontrés dans les tournées de rue, et ce dans un cadre plus formalisé, cela comme un passage transitoire vers d'autres structures classiques de droit commun (Mission Locale..), selon la difficulté et le besoin de ces jeunes.
- De prévenir les incivilités et de participer au maintien de la tranquillité publique par le biais d'une présence régulière sur le terrain,
- De rappeler les règles de vie en société
- De réduire les tensions en dialoguant avec les jeunes et les habitants au pied des immeubles et dans les lieux de rassemblement
- De repérer les dysfonctionnements et les besoins émergents, et de participer à la recherche de réponses adaptées
- Le cas échéant, de déclencher les interventions appropriées (force publique, services de santé et sociaux, associations compétentes, pompiers)

L'équipe :

Opérationnelle : 1 éducateur spécialisé et 1 moniteur éducateur avec des compétences et une expérience que réclame la prévention et la médiation sociale de proximité.

Durant la semaine, le binôme d'éducateurs

- Assurent une présence sur les zones de tension, occupé par des publics jeunes en situations de rupture, dans le cadre d'un planning attentif à la présence des publics concernés
- Effectuent des rondes dans des lieux propices aux rassemblements des jeunes en concertations avec les habitants
- Rencontrent les organismes présents sur quartier : Mission locale, services et centre sociaux, associations sportives, services communaux, les commerçants, police
- Assurent une permanence régulière sur des créneaux horaires adaptés aux publics concernés, afin de les accompagner dans une démarche de socialisation.

A cette fin, **ADELIES** s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année **2012**.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2012. Elle détermine l'ensemble des relations entre **ADELIES** et la Communauté du Pays d'Aix.

ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

3.1. Responsabilités de l'association

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de **ADELIES** et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

Résonances s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).

- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. **ADELIES** assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

3.2. Budget prévisionnel de l'opération

L'annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

3.3. Communication

ADELIES s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs aux actions soutenues par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

ADELIES s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix

- La participation globale financière de la Communauté s'élève à **27.705 €** (délibération, Bureau du 28 juin 2012).

Les subventions versées sont imputées sur la ligne budgétaire 520-6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé* ».

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

3.5. Modalités de versement de la subvention

Un premier acompte, correspondant à 70 % sera versé à **ADELIES** à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

3.6. Ajustement de la subvention

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par **ADELIES**.

ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION

4.1. Statuts

ADELIES s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association.

4.2. Compte de résultats – bilan

ADELIES s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan des actions, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si **ADELIES** est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

4.3. Contrôle

ADELIES s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

4.4. Suivi

ADELIES s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

4.5. Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par **ADELIES** auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

ARTICLE 5 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

ARTICLE 6 – AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Pour ADELIES

**Elu délégué à la Prévention de la Délinquance,
Relation avec la Justice, Médiation, Relation
avec la Police et Gendarmerie**

Le Président

Dahbia BENNOUR

Jean-Pierre CARBUCCIA

En vertu de la délibération
N° 2012-Bxxx du 28 juin 2012

N° G.U : 2012-00344	Axe N° 03	Fiche N°19
S.O.S Amitié Pays d'Aix Permanences en Pays d'Aix		

Président	Nadine THIRION
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise ne œuvre sur le territoire du Pays d'Aix d'un service d'écoute au bénéfice des personnes confrontées à la tentation du suicide mais aussi à d'autres maux sociaux : solitude, problèmes de logement, chômage, difficultés familiales, maladies, addiction etc ... Le service d'écoute par téléphone et internet est assuré par des bénévoles 7 jours sur 7, dans l'anonymat et la confidentialité.
Principales réalisations 2011	San objet.
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il s'agit de mettre en place cette écoute 7 jours sur 7, 24h/24 sur le Pays d'Aix à destination des publics cités plus haut. ➤ Les permanences sont assurées dans un local adapté doté de connexions téléphoniques et internet adéquates. <p>Les bénévoles sont formés pendant 6 mois par des psychologue cliniciens rémunérés et suivi de façon bimensuelle.</p>
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	17.687 €
% subvention / budget	11.31%
Montant demandé	2.000 €
Subvention N-1	Sans objet
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DEPENSES - RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER :	
			1212,00
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	535,00	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	650,00	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
	 <i>Conseil Régional</i>	1000,00
61 - Services extérieurs		Département (s)	
Sous-traitance générale	 <i>Conseil Général</i>	2000,00
Locations mobilières et immobilières		Commune (s)	
	 <i>Mairie d'Aix</i>	1500,00
Entretien et réparation	1600,00	Communauté du Pays d'Aix (indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	2000,00
Assurances	620,00	Organismes sociaux (à détailler)	
Documentation	 <i>CPAM</i>	3500,00
Divers	 <i>C.A.F.</i>	1000,00
		Fonds Européens	
		Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
		Autres (à détailler)	
	 <i>A.S.</i>	3000,00
	 <i>P.C.E. Alliance</i>	1600,00
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5200,00	Cotisations	
Publicité, publications	1550,00	Autres (à détailler)	875,00
Déplacements, missions et réceptions	2500,00		
Frais postaux et de télécommunication	2100,00	76 - Produits financiers	
Services bancaires		77 - Produits exceptionnels	
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	1720,00		
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1212,00		
TOTAL DEPENSES :	17687,00	TOTAL RECETTES :	17687

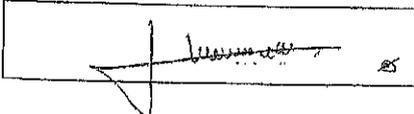
IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Aix-en-Provence* le *19/12/2011*

Signature du Président

Cachet de l'Association



S.O.S AMITIE PAYS D'AIX
BP 609

13093 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 02

SOS AMITIE 5

N° G.U : 2012-00425 et 426	Axe N° 03	Fiche N°20
La Grande Bastide (Centre social et culturel) Actions citoyennes bénévoles et point insertion jeunes, écoute et accompagnement.		

Président	Jean-Claude DUNAN
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir avec le concours d'un personnel qualifié des activités et des services à caractère médico-social, éducatif, culturel et de loisirs pour tous les publics avec une attention particulière aux plus démunis. Etre accessible à l'ensemble de la population sans distinction de principe. Développer des activités et des services susceptibles de fortifier les Initiatives des habitants.
Principales réalisations 2010	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mineurs : 45 garçons et 24 filles âgés de 16 à 17 ans soit 69 jeunes ➤ Majeurs : 9 garçons et 6 filles âgés de 18 à 22 ans soit 15 jeunes. ➤ Au total 84 jeunes âgés de 16 à 22 ans ont participé à la réalisation de 14 « Actions Citoyennes bénévoles » ➤ Nombre d'actions réalisées : ➤ 11 actions citoyennes bénévoles destinées à un public mineur 16-17 ans. ➤ 3 actions citoyennes bénévoles pour les 18-25 ans
Objet de la demande de subvention 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions citoyennes bénévoles : Accompagner 96 jeunes des quartiers CUCS de la Ville d'Aix dans un projet d'insertion permettant une identification positive de ces jeunes, tout en développant le partenariat local à travers des projets collectifs. ➤ Point insertion jeunes, écoute et accompagnement : ➤ favoriser l'expression des jeunes pour éviter le « passage à l'acte », développer la confiance en soi et prévenir le repli sur soi. Le travail d'accompagnement sera mené en partenariats avec les autres acteurs « jeunes » du territoire.
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13, commune
Montant budget	625.779 €
% subvention / budget	2.08 %
Montant demandé	13.000 € (Actions citoyennes bénévoles 9.000 € + point insertion jeunes, écoute et accompagnement 4.000 €)
Subvention N-1	8.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour reconduction 8.000 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

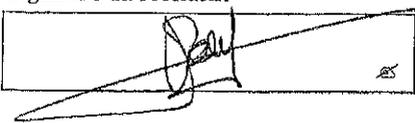
BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DEPENSES - RECETTES

DEFICIT A REPORTER		EXCEDENT A REPORTER	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	19 500	70 - Vente de produits finis, prestations de services	234 334
Achats de spectacles, expositions		Marchandises Participation des usagers	130 000
Achats non stockés de matières et fournitures	8 100	Prestations de service CNAF	100 834
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	10 000	74 - Subventions d'exploitation	318 086
Fournitures administratives	1 400	Etat (à détailler)	
		ACS.E... CUGS.....	8 000
		ACS.E... V.V.T... ANISEP	3 500
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
		..Prévention... Inspection CUGS	16 000
		Solidarité... Fonctionnement	10 783
61 - Services extérieurs	12 300	Département (s)	
		V.V.T... Association... CUGS	36 517
		Pôle insertion	17 220
Sous-traitance générale		Commune (s) Politique Ville	23 654
		C.E.P.	48 000
		P.O.I.R.E.	16 000
Locations mobilières et immobilières	6 600	Communauté Urbaine d'Aix (Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	13 000
Entretien et réparation	2 200	Organismes sociaux (à détailler)	
		..C.A.F. des B.D.R.	44 719
Assurances	3 200	Fonds Européens	
Documentation	800	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	30 683
Divers	200	Autres (à détailler)	
		
		
62 - Autres Services extérieurs	162 370	75 - Autres produits de gestion courante	2 1907
Rémunérations intermédiaires et honoraires	32 709	Cotisations	8 300
Publicité, publications	1 100	Autres (à détailler) Abonnement Taxi/Sejour	6 002
Déplacements, missions et réceptions	4 300	FAF	9 000
Frais postaux et de télécommunication	3 100	76 - Produits financiers	
Services bancaires	400	77 - Produits exceptionnels	
Divers	180 082	78 - Reprise sur amortissements et provisions	51 397
63 - Impôts et taxes	23 140	Reprise sur prov. pour Risque et charge	18 101
Impôts et taxes sur rémunérations	22 640	Report des ressources non utilisées sur exercices antérieurs	33 296
Autres impôts et taxes	500		
64 - Charges de personnel	371 289		
Salaires bruts	262 634		
Charges sociales	107 256		
Autres charges de personnel	1 399		
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	36 600		
TOTAL DEPENSES	625 779	TOTAL RECETTES	625 779

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix en Provence le 21 / 12 / 2011

Signature du Président 

Cachet de l'Association

C.S.C. LA GRANDE BASTIDE
 Av. du Square - VAL ST ANDRE
 13100 AIX EN PROVENCE
 Tél. : 04.42.26.34.48 - Fax : 04.42.26.94.05

N° G.U : 2012_00675	Axe N° 03	Fiche N°21
ADDAP 13 Atelier redynamisation et estime de soi		

Président	SUZZONI Jean
Siège	Marseille
Objet statutaire	➤ Conduire toute action de prévention, visant à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion des jeunes et de leur famille.
Principales réalisations 2011	➤ Sans objet
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'association se propose de reconduire l'action qui avait eu lieu à titre expérimental en 2011. Il s'agit donc deux 2 ateliers destinés aux jeunes femmes en danger de marginalisation : -atelier socio/esthétique : travail autour du corps et de la sexualité, de l'image de soi et de l'acceptation de soi mais aussi du bien être de chacun. Séance autour de l'hygiène et des soins corporels. ➤ Customisation de vêtements mené avec une styliste professionnelle. ➤ Public visé : une dizaine de jeunes filles et jeunes femmes mais aussi quelques garçons entre 11 et 21 ans en situation de désocialisation en accompagnement éducatif à l'ADDAP 13.
Autres partenaires	CG 13, Commune
Montant budget	11.111 €
% subvention / budget	62.10 %
Montant demandé	6900 €
Subvention N-1	15.000 € (global)
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

2012-00695

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter et à retourner avec l'annexe ci-jointe
 Ce formulaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 à compter du 1er janvier de l'année en cours jusqu'au 31 décembre de la même année

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2012
Lieu(x) de réalisation	Le Perus Mirabeau
Contenus et objectifs de l'action	Atelier de redynamisation et estime de soi
Public(s) ciblé(s)	Jeunes filles et garçons 11-21 ans perus
Nombre de participants / exposants	Une dizaine, dont 6 réguliers
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an renouvelable
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter et à retourner avec l'annexe ci-jointe
DEPENSES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	1 740	Ressources propres	
Achats	340	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1 200	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	11 111
Assurances		Etat (à détailler)	
		
		Région (s)	
		
		Département (s)	
		CG. A.S. : ASE / ADDAP 13	1 711
		Commune (s) Perus Mirabeau	2 500
Autres Services extérieurs	7 560	Communauté du Pays d'Aix	6 900
Honoraires	7 200	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		
Déplacements, missions	450	Fonds Européens	
		Emplois Aides (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		
Charges de personnel	1 711		
Salaires bruts	1 083		
Charges sociales	628		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	14 111	TOTAL PRODUITS :	11 111

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligations	6 900
-------------	-------

ADDAP 13

N° G.U : 2012_00676	Axe N° 03	Fiche N°22
ADDAP 13 Atelier mécanique et prévention (Les Pennes Mirabeau)		

Président	SUZZONI Jean
Siège	Marseille
Objet statutaire	➤ Conduire toute action de prévention, visant à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion des jeunes et de leur famille.
Principales réalisations 2011	➤ Pas de bilan fourni
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer à organiser pour des jeunes pennois en grande difficulté, en suivi à l'ADDAP 13, une action collective éducative de redynamisation à travers une approche de la mécanique et de la carrosserie sur des cyclomoteurs. Il s'agit également de sensibiliser les jeunes visés à la sécurité routière et de leur permettre de désamorcer certaines conduites à risque vis-à-vis de leur moyen de transport. ➤ L'action se déroulera toute l'année à raison d'un mercredi après-midi sur deux dans un local municipal du quartier de la Renardière. ➤ Public visé : une dizaine de jeunes issus des quartiers ou intervient l'ADDAP 13.
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	3.859 €
% subvention / budget	38.87 %
Montant demandé	1.500 €
Subvention N-1	15.000 € (global)
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

2012-00676

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Le budget doit être complété pour les dépenses et les produits.
 Le budget doit être complété pour les dépenses et les produits.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2012
Lieu(x) de réalisation	Le Peurs Mirabeau
Contenus et objectifs de l'action	Atelier urbain et prévention
Public(s) ciblé(s)	Jeunes peurs de 14 à 21 ans
Nombre de participants / exposants	Une dizaine, dont 4 à 6 réguliers
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an (renouvelable)
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Le budget doit être complété pour les dépenses et les produits.
 DEPENSES NEGATIVES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	500	Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	500	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	3 859
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		CE 13	1 359
		Commune (s) Peurs Mirabeau	1 000
Autres Services extérieurs	2 000	Communauté du Pays d'Aix	1 500
Honoraires	1 500	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	500	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel	1 359		
Salaires bruts	860		
Charges sociales	499		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	3 859	TOTAL PRODUITS :	3 859

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Observations

ADDAP 13

N° G.U : 2012_00677	Axe N° 03	Fiche N°23
ADDAP 13 Chantier jeunes éducatif rémunéré (Les Pennes Mirabeau)		

Président	SUZZONI Jean
Siège	Marseille
Objet statutaire	➤ Conduire toute action visant à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion des jeunes et de leur famille.
Principales réalisations 2011	➤ Sans objet
Objet de la demande de subvention 2012	➤ Remobiliser physiquement et moralement des jeunes dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle à travers un chantier éducatif sur une semaine de 30 heures sur 5 jours consécutifs (support Second œuvre bâtiment ou espaces verts à déterminer avec la ville) public ciblé : 4 filles et garçons de 17 à 21 ans résident la commune et connus de l'ADDAP 13.
Autres partenaires	Région, CG 13
Montant budget	4316 €
% subvention / budget	18.67 %
Montant demandé	806 €
Subvention N-1	15.000 € (global ADDAP)
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

2012-00677

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 à compléter par le service de gestion des actions ou de la manifestation
 Le montant de l'emploi doit être inscrit dans la section correspondante des dépenses
 et des recettes.

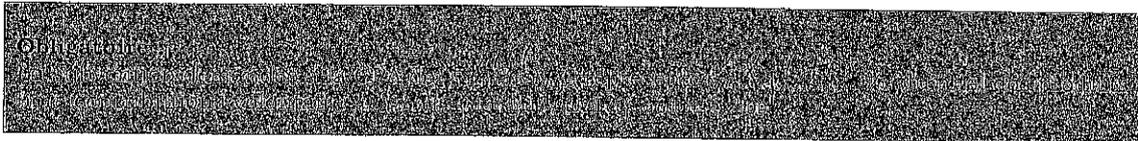
* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Courant 2012 (à déterminer)
Lieu(x) de réalisation	Les Petites Mirabeau
Contenus et objectifs de l'action	Chantier jeu éducatif (cf. fiche jointe)
Public(s) ciblé(s)	Jeunes pennois 17-21 ans
Nombre de participants / exposants	4 jeunes + encadrants
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 semaine de 30 heures
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 à compléter par le service de gestion des actions ou de la manifestation
 DÉPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	300	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	300	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	4 316
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	M. de la Prévention Sécurité 2 000
		Département (s)	CG 13 = ASE - ADDAP 13 1 510
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs	2 506	Communauté du Pays d'Aix	806
Honoraires	2 356	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	150	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel	1 510		
Salaires bruts	956		
Charges sociales	554		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	4 216	TOTAL PRODUITS :	4 316

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires



N° G.U : 2012_00966	Axe N° 03	Fiche N°24
VIE LIBRE Fonctionnement		

Président	PAVIE Gérard
Siège	Le Puy Saint Réparate
Objet statutaire	➤ Prévention de la maladie alcoolique et de ses effets. Prévention de la Délinquance. Addictions aux autres produits et réinsertion
Principales réalisations 2011	➤ Sans objet
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévention en milieu scolaire (collège et centres sociaux) : collège marcel pagnol à Pertuis, Arc de Meyran à Aix, Jas de Bouffan, Rocher du Dragon, Frédéric Corsy. ➤ Permanences assurées : 2h par semaine au Puy Ste Réparate, à Peyrolles, à Aix ➤ Interventions : 3 fois par mois au CHS Montperrin et au CHU ➤ Forums d'informations, visites aux malades
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13
Montant budget	6.383.66 €
% subvention / budget	62.66 %
Montant demandé	4.000 €
Subvention N-1	Sans objet
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 3.000€

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
 Formulaire à compléter - Pas de feuilles annexées ou collées
DEPENSES - RECETTES

DEFICIT A REPORTER :		EXCEDENT A REPORTER : 183,66	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1500,00	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
		<i>Marie-Py Ste. Reparate</i>	1160,00
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	100,00	Région (s)	
		Département (s)	
61 - Services extérieurs		Commune (s)	
Sous-traitance générale			
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Aix	4000,00
Entretien et réparation		(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
Assurances		Organismes sociaux (à détailler)	
Documentation	300,00	Fonds Européens	
Divers		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
<i>Formation de Benoîte</i>	350,00	Autres (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	200,00	75 - Autres produits de gestion courante	
Publicité, publications	133,66	Cofinancements	660,00
Déplacements, missions et réceptions	2100,00	Autres (à détailler)	
Frais postaux et de télécommunication	700,00		
Services bancaires	130,00	76 - Produits financiers	
Divers <i>Marché Reparate</i>	300,00	77 - Produits exceptionnels	
63 - Impôts et taxes		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	600,00		
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	6333,66	TOTAL RECETTES :	6383,66

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président : *P.uy Ste. Re. Parade* 24/10/2012

Signature du Président : *[Signature]*

Cachet de l'Association

VIE LIBRE

LA SOIF D'EN SORTIR

ASSOCIATION LOI 1901 PERSONNE D'UTILITE PUBLIQUE

AGREE PAR MINISTRE JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE

PROMOTION ET GUERISON

DES VICTIMES DE L'ALCOOLISME

ET LUTTE CONTRE LES CAUSES

13610 LE PUY-SAINTE-REPARADE

VIE LIBRE

N° G.U : 2012-01079	Axe N° 03	Fiche N°25
MAISON POUR L'EGALITE (de Vitrolles) Prévention des ruptures scolaires		

Président	Marie- Paule BARDON
Siège	Vitrolles
Objet statutaire	➤ Entreprendre toutes actions susceptibles de favoriser l'insertion sociale et professionnelle
Principales réalisations 2011	➤ Non communiqué
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cette association souhaite reconduire son action de prévention des ruptures scolaires : contrat d'accompagnement des exclusions temporaires menée depuis 2006. L'objectif étant, en concertation avec les établissements scolaires, d'accueillir les élèves exclus pour des durée de 3 à 5 jours (mais aussi pour de plus courtes durées) afin de travailler sur un axe scolaire (travail à effectuer pendant la période d'exclusion) mais aussi sur un axe éducatif avec une sensibilisation à la citoyenneté et une réflexion par rapports aux faits commis et motivant l'exclusion. ➤ Le retour de l'élève dans son établissement faisant l'objet d'un bilan concerté entre les différents intervenants et l'élève. Le dispositif couvre actuellement 4 établissements scolaires de la commune de Vitrolles. ➤ Objectif : environ 10 jeunes touchés sur l'année scolaire 2012/2013
Autres partenaires	Etat, CG13, Commune
Montant budget	24.885 €
% subvention / budget	24.11 %
Montant demandé	6.000 €
Subvention N-1	2.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 2.000 € compte tenu du dimensionnement de l'action

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

L'exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

Pour les Directions, « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	de janvier 2011 au Décembre 2011
Lieu(x) de réalisation	Viçnelles
Contenus et objectifs de l'action	remobilisation Scolaire
Public(s) ciblé(s)	collégiens de tous les collèges Viçna
Nombre de participants / exposants	A déterminer en fonction des
Nombre de spectateurs / visiteurs	chefs et d'adulte
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	1500	Autres produits	
Matières et fournitures	320	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien	130	Subventions demandées :	
Assurances	460	Etat (à détailler)	
Documentation	180Politique Ville	5000
		Région (s)	
		Département (s)	
	Politique Ville	4500
		Commune (s)	
	Fonctionnement	685
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	6000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité			
Déplacements, missions	680	Fonds Européens	
		CNASEA (emplois aidés)	2700
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts	15840		
Charges sociales	5030		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	585		
Service Municipal	90		
TOTAL CHARGES	21885	TOTAL PRODUITS	17885
Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Pécuniaire	
Mise à disposition (biens & prestations)	5500	Prestations en nature	5500
Personnel bénévole		Dons en nature	

Signature du Président

Fait à Viçnelles le 7 / 03 / 2012

Signature du Président
M. B. ...

Cachet de l'Association
MAISON POUR L'EQUALITE
LE LIORAT - 13127 MITROLLES
Plus haut DUNANT

13127 MITROLLES
Tél. 04 91 75 26 78 Fax 04 92 78 87 89

MAISON POUR L'EQUALITE

N° G.U : 2012_00925	Axe N° 04	Fiche N°26
---------------------	-----------	------------

**Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC)
Diagnostic prévention de la délinquance bassin Val de Durance**

Président	Philippe SUEUR
Siège	Asnières sur Seine
Objet statutaire	➤ L'IFAC se propose se conseiller et de soutenir et d'accompagner les collectivités dans ses missions et ses compétences locales il propose des solutions réalistes en matière d'animation, d'éducation, de formation d'insertion, d'actions sociales et d'organisation.
Principales réalisations 2011	➤ Sans objet
Objet de la demande de subvention 2012	➤ Diagnostic de la prévention de la délinquance dans le bassin du Val de Durance, ciblant le public des 12/18 ans. Face à l'augmentation des actes d'incivisme et de dégradations, mais aussi à l'émergence de nouveaux besoins émanant des jeunes, la commune de Peyrolles notamment, a mandaté IFAC PACA pour conduire le diagnostic et ainsi dégager les actions à mettre en place
Autres partenaires	Commune de Peyrolles
Montant budget	6.850 €
% subvention / budget	87,59 %
Montant demandé	6.000 €
Subvention N-1	Sans objet
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION ANNÉE 2012
 À compléter pour chaque manifestation organisée dans le cadre
 des opérations éligibles financées par le Fonds européen régional de développement
 (FEDER) dans le cadre de l'axe de politique régionale de développement "Renforcer
 les capacités humaines et techniques"

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	mars 2012
Lieu(x) de réalisation	Bassin de Vie du Val de Durance
Contenus et objectifs de l'action	Diagnostic "prévention de la délinquance"
Public(s) ciblé(s)	12 - 18 ans ; voir les 20 ans
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	2 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION ANNÉE 2012
 À compléter pour chaque opération ou manifestation prévue dans l'année
 DÉPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
		<i>Pays de la Provence</i>	850
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	6000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
<i>Frais d'étude</i>	6850	Fonds Européens	
Publicité		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Déplacements, missions		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	6850	TOTAL PRODUITS :	6850

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Don en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire
 Le subventionnement est financé par le FEDER de l'axe de politique régionale de développement "Renforcer les capacités humaines et techniques".
 Les opérations éligibles sont celles qui sont financées par le FEDER de l'axe de politique régionale de développement "Renforcer les capacités humaines et techniques".

IFAC PACA

OBJET : Politique de la ville - Prévention de la délinquance - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2012

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 JUL. 2012